

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

MARDI, le quatorzième jour de mai, dans la treizième année du règne de notre souveraine dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, protectrice de la foi, étant la troisième session du troisième parlement provincial du *Canada*, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la chambre du conseil législatif, dans l'édifice du parlement, dans la cité de *Toronto*, ont été :—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur :

Les honorables Messieurs

Jameson,
DeBlaquière,
Fraser,
Crooks,
Fergusson,
Moore,
Goodhue,
Sherwood,
Wilmer,
Irving,

Les honorables Messieurs

J. Morris,
Gordon,
Matheson,
Boulton,
Taché,
Leslie,
Bourret,
Ross,
Crane,
Mills.

Son excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur les provinces du *Canada*, de *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône,

l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'assemblée qu'il est du plaisir de son excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette chambre.

Laquelle étant venue :

Il a plu à son excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par un discours gracieux aux deux chambres :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est avec beaucoup de regret que j'ai à vous annoncer la mort de la Reine douairière, princesse qui, par ses nombreuses vertus, s'était rendue chère à toutes les classes des sujets de sa majesté.

Les événements de l'année dernière, et la nécessité qui est survenue de préparer un local convenable pour les sessions du parlement, m'ayant imposé le devoir de considérer, pendant la vacance, le sujet important qu'embrassait l'adresse de la chambre d'assemblée de la dernière session, touchant les lieux où la législature devait à l'avenir tenir ses sessions, j'ai jugé à propos, après mûre délibération, de donner effet à la demande contenue dans cette adresse en vous convoquant dans ce lieu.

Les changements importants récemment introduits dans les lois de navigation impériales, et les améliorations effectuées dans les canaux provinciaux, tendront, j'espère, à avancer beaucoup les intérêts commerciaux de la province, et à diriger vers la voie du *St. Laurent* une partie considérable de l'émigration de l'*Europe* à ce continent.

C'est